



Déclaration CFDT au CTPM du 28 septembre 2006

Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs les membres du CTPM,

Une nouvelle fois, la CFDT souhaite évoquer les difficultés du dialogue social dans notre ministère. Sur les réformes en cours, nous faisons le constat d'un écart énorme entre les objectifs que vous affichez et les moyens que vous mettez en œuvre.

Réformes en cours :

Alors que de lourdes incertitudes pèsent sur le devenir de nos services, 60000 agents sont concernés par une mobilité.

Malgré l'ampleur de ces réformes et de ces conséquences sur les personnels, votre absence sur ce dossier, monsieur le Ministre, est révélatrice du peu d'intérêt que vous portez sur l'accompagnement social des réformes.

Alors que les entreprises sont contraintes à des plans sociaux lorsqu'elles mettent en place des réorganisations de cette importance, le ministère s'est engagé bien tardivement sur une concertation pour un cadrage national aux contours aujourd'hui encore bien incertains.

Vous avez, certes, pris quelques engagements, notamment dans votre lettre adressée aux organisations syndicales en juillet 2005. Mais, « aucun agent ne doit en être de sa poche » pose, au-delà du maintien des revenus et du régime indemnitaire, la question de la prise en compte des surcoûts liés à une mobilité imposée par l'administration.

La CFDT partage cet objectif, mais votre silence, monsieur le Ministre, est total sur les moyens mis en œuvre pour honorer cet engagement. Nous notons d'ailleurs que dans son projet d'instruction relatif aux mesures visant à faciliter la prise en charge des situations individuelles d'agents contraints à une mobilité géographique, l'administration ne reprend pas comme le lui avait demandé les organisations syndicales votre engagement « qu'aucun agent n'en soit de sa poche » et ceci éclairant peut être cela, ce projet d'instruction renvoie au budget de fonctionnement des DDE voire aux crédits d'action sociale, la prise en charge des mesures financières complémentaires qui pourraient être envisagées.

Comment seront rendus les arbitrages entre fonctionnement et prise en charge des surcoûts pour les agents ?

Quelle assurance sur la pérennité de cette prise en charge ?

L'augmentation des crédits de fonctionnement des DDE sera-t-elle suffisante ?

9 millions d'€ sont prévus au budget 2006 pour l'indemnité spécifique de mobilité :

la non-imposition de cette indemnité pour les agents qui ne paient pas l'impôt sur le revenu va dans le bon sens, mais nous continuons à contester sa prise en compte dans le calcul de l'impôt pour les autres personnels.

Nous avons également demandé une réévaluation de cette indemnité calée sur ce que perçoivent les agents du ministère des finances dans le cadre de leur propre réorganisation.

Dans votre courrier envoyé aux organisations syndicales en juillet 2005, vous affirmez également qu'aucun agent n'avait à craindre pour son emploi. Pourtant aujourd'hui, à l'occasion de la fermeture de subdivisions, des femmes de ménage sont menacées de licenciement. 35 à 40 agents sont menacés de licenciement. Ces agents ont une moyenne d'âge de plus de 50 ans. Il vous appartient, monsieur le Ministre d'honorer, là aussi, vos engagements !

Que des solutions alternatives soient recherchées avec tout l'accompagnement social nécessaire ? La CFDT y est ouverte, prête à la discussion. Mais cela ne peut pas s'engager avec une épée de Damoclès sur la tête : c'est cela ou la porte !... mais doit déboucher sur des solutions acceptables pour les personnels.

Le traitement des pré-positionnements est différent selon les services, la remontée des problèmes est aléatoire, elle dépend de la bonne volonté des services. C'est le constat que nous faisons à la lumière des premiers examens en CAP locales ou nationales des recours déposés par les agents. Nous tenons à signaler ici, les problèmes particulièrement graves rencontrés dans le département de l'Aveyron qui totalise à lui seul 51 recours en CAP locales et nationales, où toutes les organisations syndicales, devant l'obstination du DDE qui refuse de prendre en compte les difficultés des personnels, ont décidé de boycotter les CAP locales. Dans ce département, certains agents avec des salaires nets de 1300€ ont droit à des mutations d'office avec souvent entre 40 et 70 km à faire pour se rendre sur leur nouveau site soit plus d'une heure trente de trajet par jour auquel s'ajoutent les frais de route, de repas, sans parler des incidences sur la vie familiale et pour certains d'entre eux des problèmes de santé. Dans ce seul département, 4 agents Berkani sont menacés de licenciement. Nous vous demandons, monsieur le Ministre, de nommer un médiateur dans ce département afin de réunir autour d'une table le DDE et les organisations syndicales en vue de trouver des solutions pour les personnels dans le respect des objectifs que vous avez vous-même définis.

Plus généralement, nous attendons du ministère qu'il procède à une enquête exhaustive des problèmes rencontrés, qu'il fasse l'évaluation des besoins et de l'enveloppe budgétaire

nécessaire pour que dans les faits, monsieur le Ministre, aucun agent n'en soit de sa poche et n'ait à craindre pour son emploi, conformément à vos promesses.

Le catégoriel :

Sur le budget que vous venez de présenter, nous regrettons l'absence de concertation avec les organisations syndicales. Sur les dossiers catégoriels, la CFDT tient à rappeler ses priorités :

- Les catégories les moins bien rémunérées,
- La promotion sociale
- L'harmonisation du régime indemnitaire

Nous avons jugé positif le fait que 50% des crédits destinés aux mesures nouvelles soient consacrés à la catégorie C, nous rappelons néanmoins que :

- l'enveloppe de 34 millions d'€ reste pour nous très insuffisante, la CFDT avait demandé un effort de 70 millions d'€ sur 4 ans,
- les personnels de catégorie C représentent 75% de l'effectif,
- le retard pris à l'égard de la catégorie C est important,
- la question de la catégorie C ne peut pas se régler sans examiner également la situation des B. Ces dernières années, nous avons vu des réformes statutaires pour la catégorie A, il devient plus qu'urgent d'engager des réformes ambitieuses pour la catégorie B.

Les personnels exploitation qui se sont vus repousser une réforme de leur statut pourtant promise avant transfert dans les collectivités, se voient aujourd'hui proposer une réforme a minima. À l'heure où on évoque les passerelles entre la fonction publique de l'Etat et la fonction publique territoriale, alors que les agents d'exploitation seront détachés dans le cadre d'emploi des agents techniques qui déroulent leur carrière jusqu'au sommet de l'échelle 6 à l'indice majoré 415 et les chefs d'équipe dans le cadre d'emploi des agents de maîtrise qui dérouleront leur carrière jusqu'à l'indice majoré 452 et pourront à l'issue de leur droit d'option y être intégrés, pourquoi aujourd'hui ne pas s'inspirer de la fonction publique territoriale et proposer une transposition Jacob plus favorable en attendant la réforme ambitieuse promise.

Sur le recrutement sans concours en échelle 3, la CFDT y est favorable dès lors que certaines garanties sont mises en place :

- le recrutement doit concerner des publics aujourd'hui exclus de la fonction publique, nous proposons que les candidats soient sélectionnés par les ANPE ou les missions locales pour l'emploi...

- le recrutement sans concours soit limité à 20% du recrutement total des AE et AES,
- le recrutement à l'échelle 3 ne doit pas être une chausse-trappe pour les agents qui doivent à l'issue d'une période de formation et limitée dans le temps pouvoir intégrer le déroulement de carrière des autres agents.

Sur la promotion sociale, les accords Jacob prévoient une clause de sauvegarde de 5% qui permettrait de préserver les promotions par liste d'aptitude. Aujourd'hui, les attachés et ITPE semblent exclus du dispositif. Alors que les attentes de la catégorie B sur un débouché en A sont importantes, nous constatons que le principal souci de l'administration est d'exclure les corps des TPE et des attachés de l'application de cette clause.

La catégorie B, prise en sandwich entre une catégorie A qui a bénéficié d'une amélioration statutaire justifiée et une catégorie C où l'urgence des problèmes réclame un traitement prioritaire ne doit pas être laissée pour compte. Les gains obtenus par la catégorie B à la suite des accords Jacob restent minimes. Les réflexes corporatistes de certains corps craignant une dévalorisation par une entrée trop importante d'agents de la catégorie B dans leurs corps, ne doivent pas empêcher l'application d'une clause qui ne fait que préserver le volume de promotion.

Mais cette clause de sauvegarde ne dispense pas l'administration de lancer les transformations d'emplois de B en A au bénéfice des secrétaires administratifs et techniciens supérieurs pour reconnaître les fonctions exercées par bon nombre d'agents.

Les effectifs :

Sur les effectifs, 1267 suppressions sont annoncées dans la presse pour 2007. La CFDT regrette que le gouvernement poursuive les baisses d'impôts. Ce budget pénalise encore les contribuables aux revenus modestes qui bénéficient peu des allègements d'impôts.

Plus particulièrement la baisse de 8% des prélèvements mensuels ou des deux premiers tiers provoquera pour la plupart des contribuables une hausse du dernier tiers ou des mensualités restantes pour solder le différentiel. Comme par hasard, ceci interviendra après les élections de mai 2007.

Dans votre présentation, monsieur le Ministre, vous mettez en avant une moindre diminution que les années précédentes, obtenue par le contrat de performance que vous avez signé avec le ministère des finances. La CFDT ne peut pas partager votre enthousiasme : pendant de nombreuses années, le rythme des suppressions d'emplois équivalait à une DDE par an, l'année 2006 vous avez fait un effort particulier avec la suppression de plus de 1700 emplois soit

presque 2 DDE ; ce qui est proposé pour les années qui viennent, c'est, compte tenu du nouveau périmètre des services, la suppression de 3 DDE par an.

La réorganisation des services de l'Etat :

Une réorganisation des services de l'Etat aurait dû être précédée d'une réflexion sur les missions de la fonction publique de l'Etat. La réflexion sur les niveaux de services ne pourra être menée qu'une fois les moyens connus, nous a dit le directeur des routes ; la diminution du nombre d'implantations des DDE ne permettra plus de garder une proximité suffisante avec les communes ; le réseau scientifique et technique a fait l'objet d'un audit, la CFDT porte un jugement plutôt positif sur les conclusions de l'audit, mais, si le rapport insiste sur le recrutement de spécialistes, rien n'est dit sur le niveau des effectifs, l'avenir des écoles est également posé, l'avenir des parcs encore bien incertain.

Sur les SSBA, nous constatons que les réorganisations n'ont pas fait l'objet d'une présentation en CTPM. La perspective de fermeture de sites sans accompagnement social et surtout sans réelle prise en compte des missions essentielles exercées par ces services, fragilisera la chaîne de sécurité des sites aéronautiques civils et militaires.

Et déjà de nouvelles évolutions se profilent avec la fusion DDE/DDA dans 8 départements et une expérience de réorganisation de l'Etat en 3 directions générales dans le Lot. Dans toutes ces évolutions, la suppression d'emplois précède l'analyse des besoins, c'est le dogmatisme du moins d'Etat qui décline l'application des réformes.

Les salaires :

Nous souhaitons terminer notre propos sur la question salariale. Les accords Jacob prévoient la mise en place d'une prime de 400€ pour les B et 700€ pour les A bloqués depuis plus de 5 ans au sommet de leur corps ; nous en demandons l'application aux OPA et non titulaires.

Si la CFDT a apposé sa signature sur le volet social et catégoriel car il comportait des avancées intéressantes notamment pour la catégorie C, le contentieux sur les salaires reste total.

Ce qui est proposé aux agents du ministère, monsieur le Ministre, c'est de supporter tous les efforts :

- réforme sans accompagnement social ou si peu,
- dégradation des conditions de travail et de vie familiale,
- faire autant avec moins d'effectifs
- et tout cela sans perspective d'augmentation salariale.